



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE



siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

COMITE SYNDICAL DU 9 SEPTEMBRE 2019 COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

Le 9 septembre 2019 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure - CCFI, rue de Vieux Berquin à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 27/08/2019

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 195

PRESENTS : 113 délégués

M. Michel PICOTIN	délégué titulaire	ARNEKE
M. Didier GUENANTIN	délégué suppléant	ARNEKE
M. Marc DENEUCHE	délégué titulaire	BAILLEUL
M. Joël BODDAERT	délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Cédric NEUVILLE	délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-Pierre LAMOITTE	délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jacques CARON-COTTIN	délégué titulaire	BERGUES
M. Jean-Claude DELDYCKE	délégué titulaire	BERTHEN
M. Jean-Marie BREYER	délégué titulaire	BERTHEN
M. Bruno FOULON	délégué titulaire	BIERNE
M. Jean-Marc LUTIC	délégué suppléant	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Gérard BEAUVOIS	délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	délégué titulaire	BLARINGHEM
Mme Danielle MAMETZ	déléguée titulaire	BOESEGHEN
M. Laurent VANPOUILLE	délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Anne BERTELOOT	délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Edouard DELASSUS	délégué titulaire	BORRE
M. Michel DOLLEZ	délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Vincent PAUWELS	délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean STERCKEMAN	délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean-Luc SCHRICKE	délégué titulaire	CAESTRE
Mme Brigitte VANHERSEL	déléguée suppléant	CAESTRE
M. Michel DECOOL	délégué titulaire	CAPPELLE-BROUCK
M. Henri RAMAUT	délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	délégué titulaire	ERINGHEM
M. Marc COLPAERT	délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Paul RYCKEWAERT	délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Bruno FICHEUX	délégué titulaire	ESTAIRES
M. Bernard BAES	délégué titulaire	ESTAIRES
M. Philippe MASQUELIER	délégué titulaire	FLETRE
M. Bernard LEROY	délégué titulaire	FLEURBAIX
M. Serge SOODTS	délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. José NEIRYNCK	délégué titulaire	HERZEELE

M. Stéphane FRANCKE délégué titulaire
 M. Fabrice LAMIAUX délégué titulaire
 M. Jean-Luc CAPPAERT délégué titulaire
 M. Jérôme VERMERSCH délégué titulaire
 M. Patrick LESCORNEZ délégué titulaire
 M. Jean-Pierre LEFEBVRE délégué titulaire
 M. Pierre CAMPAGNIE délégué titulaire
 M. Pierre-Jean SALOME délégué titulaire
 M. Edmond TURPIN délégué titulaire
 M. Jean-Luc DECOSTER délégué titulaire
 M. Michel DELFORGE délégué titulaire
 M. Cédric LAPAILLE délégué titulaire
 M. Christian DELASSUS délégué titulaire
 Mme Mathilde VANGREVELYNGHE déléguée titulaire
 M. Philippe BROUTEELE délégué titulaire
 M. Denis DECALF délégué titulaire
 M. Emile HOEDTS délégué titulaire
 M. Jacques HERMANT délégué titulaire
 M. Patrick DEBEUSSCHER délégué titulaire
 M. Jean-Pierre LICOUR délégué titulaire
 M. Joël LEURS délégué suppléant
 M. José BAUDRY délégué titulaire
 Mme Elizabeth BOULET délégué titulaire
 M. Fabrice GREBET délégué suppléant
 M. Rodrigue BOURNONVILLE délégué titulaire
 M. Maxime CREPIN délégué titulaire
 M. Sylvain PETITPREZ délégué titulaire
 M. Franck MEURILLON délégué titulaire
 M. Dominique MARQUIS délégué titulaire
 M. Régis VERBEKE délégué titulaire
 M. Thierry DEHONDT-BEDAGUE délégué titulaire
 M. Dominique DERAY délégué titulaire
 M. Vincent IOOS délégué suppléant
 M. Marc DEWITTE délégué titulaire
 Mme Stéphanie PORREYE déléguée suppléant
 M. Jean-Luc DEBERT délégué titulaire
 M. Michel DERA EVE délégué titulaire
 M. Vincent DEGRAEVE délégué titulaire
 M. Christophe VANLERBERGHE délégué titulaire
 M. Denis TOURNANT délégué titulaire
 M. Jacques HUMEZ délégué titulaire
 M. Joël DURAFOR délégué titulaire
 M. Jean-Luc CLEENEWERCK délégué titulaire
 M. Didier DEWYNTER délégué titulaire
 M. Kevin NEFFE délégué titulaire
 M. Francis MEIRLAND délégué titulaire
 M. Bertrand CREPIN délégué titulaire
 M. Thierry DEQUIDT délégué titulaire
 M. Benoit DECROCK délégué suppléant
 Mme Marie-Noëlle MACREL déléguée titulaire
 M. Christian BAYART délégué suppléant
 M. Patrick DEWINTER délégué titulaire
 Mme Marie-Pierre LEMAIRE déléguée suppléant
 M. Marie-Madeleine CAMPAGNE délégué titulaire
 M. Dominique VAESKEN délégué titulaire
 M. Jean-Pierre DZIADEK délégué suppléant
 Mme Carole DELAIRE déléguée titulaire
 M. François PARESYS délégué titulaire
 M. Bruno WULLEPUT délégué titulaire
 M. Patrice SEINGIER délégué suppléant
 Mme Elisabeth GRESSIER déléguée titulaire
 M. Louis BALLOY délégué titulaire
 M. Eddie BOULIER délégué titulaire
 M. Jean-Luc LAURENT délégué suppléant
 M. Alain NOEL délégué titulaire
 M. Stefan GAGET délégué titulaire

HERZEELE
 HOLQUE
 HONDEGHEM
 HONDSCHOOTE
 HOYMILLE
 HOYMILLE
 KILLEM
 KILLEM
 LA GORGUE
 LAVENTIE
 LEDERZEELE
 LE DOULIEU
 LEDRINGHEM
 LEDRINGHEM
 LESTREM
 LOOBERGHE
 LOOBERGHE
 LYNDE
 LYNDE
 MERCKEGHEM
 MERCKEGHEM
 MERVILLE
 METEREN
 MILLAM
 MORBECQUE
 NEUF BERQUIN
 NEUF BERQUIN
 NIEPPE
 NIEURLET
 NIEURLET
 NOORDPEENE
 OCHTEZEELE
 OCHTEZEELE
 OOST-CAPPEL
 OOST-CAPPEL
 OUDEZEELE
 OUDEZEELE
 OXELAERE
 PITGAM
 QAEDYPRE
 RENESCURE
 RENESCURE
 REXPOEDE
 RUBROUCK
 RUBROUCK
 SAINTE-MARIE-CAPPEL
 SAINTE-MARIE-CAPPEL
 SAINT JANS CAPPEL
 SAINT JANS CAPPEL
 SAINT-MOMELIN
 SAINT-MOMELIN
 SAINT-PIERREBROUCK
 SAINT-PIERREBROUCK
 SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
 SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
 SERCUS
 STEENBECQUE
 STEENVOORDE
 STEENWERCK
 STEENWERCK
 STRAZEELE
 TERDEGHEM
 THIENNES
 THIENNES
 UXEM
 VIEUX BERQUIN

M. Jean-Marie GHEKIERE	délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Eric SMAL	délégué titulaire	WALLON-CAPPEL
M. Pierre BOUTTEMY	délégué titulaire	WARHEM
M. Jean-Noël PENEZ	délégué titulaire	WATTEN
Mme Laurence BARROIS	déléguée titulaire	WEMAERS CAPPEL
M. Pascal IOOS	délégué titulaire	WEMAERS CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	délégué titulaire	WINNEZEELE
M. Loïc THOMAS	délégué suppléant	WORMHOUT
M. Daniel MINNE	délégué titulaire	ZERMEZEELE
M. Stéphane LIEVIN	délégué titulaire	ZERMEZEELE
Mme Nelly STAELEN	délégué titulaire	ZUYTPEENE
M. Christian ROELANDT	délégué titulaire	ZUYTPEENE

POUVOIRS : 4

M. Christian BOUREZ, délégué titulaire de METEREN a donné pouvoir à Mme Elizabeth BOULET
M. Benoit LAURENT, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Pierre BOUTTEMY
M. Daniel DESCHODT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Christophe DEGRAND, délégué titulaire de WORMHOUT a donné pouvoir à M. Loïc THOMAS

VOTANTS : 117

Secrétaire de séance : M. Edmond TURPIN

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Finances publiques
 - Décision modificative
 - Cotisation de la commune de Cassel pour borne IRVE
 - TCFE 2020
- Compétence AODE Electricité
 - CRAC 2018
- Compétence AODE Gaz
 - Convention avec GRDF pour le projet d'unité de méthanisation à Volckerinckhove
- Compétences Eclairage public/ IRVE / Telecom / Electricité (Art 8)
 - Rappel des modalités en matière de transfert de la compétence éclairage public et mise en œuvre des DT DICT
 - Actualisation du programme de travaux 2019
 - Conventions avec Orange et SFR pour déploiement fibre et télécom rue de Bergues à Hondschoote
- Compétence IRVE
 - Réponse à l'appel à projet du Département 'mobilités innovantes en milieu rural'
- Maitrise de la demande en énergie
 - Convention avec l'association Yser Houck
 - Appel à projet MDE 2019 - enveloppe budgétaire
 - Bilan l'action CEE TEPCV (certificats d'économie d'Énergie dans les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance verte)
- Administration générale
 - Adhésion à la compétence numérique / réseaux de la FNCCR
 - Information sur les décisions

Délibération N° 09092019/D01 - FINANCES PUBLIQUES - Décision Modificative N° 2

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1, L. 2313-1 et suivants

Vu la délibération du 27 mars 2019 relative au vote du budget primitif pour l'exercice 2019,

Vu le budget primitif 2019,

Vu la décision modificative n° 1

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget du SIECF

Le Comité est invité à adopter la décision modificative n° 2 telle qu'annexée à la présente.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 09092019/D02 - FINANCES PUBLIQUES - Cotisation de la commune de Cassel pour la borne IRVE

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics :

Par délibération en date du 27 mars 2019, le Comité syndical a fixé la cotisation à la compétence IRVE pour la Commune de Cassel à 800 € pour la borne place Vandamme.

Pour des raisons techniques, la plateforme que la Commune de Cassel doit installer n'est pas encore terminée. La borne IRVE n'est donc pas posée à ce jour.

Il est proposé au Comité une exemption pour la commune de Cassel de la cotisation IRVE pour 2019 car la borne n'est pas encore posée.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 09092019/D03 - FINANCES PUBLIQUES - TCFE 2020

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics :

Vu L'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME),

Vu les délibérations du Comité syndical du 27 août 2015, 12 septembre 2016, 25 septembre 2017, 27 septembre 2018, relatives aux modalités de perceptions de la TCFE sur le territoire du SIECF,

Monsieur le Président propose que le coefficient 2020 reste identique à celui de 2019, soit 8,5. En outre, il propose que les modalités de perception et de reversement restent inchangées.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°09092019/D04 - Compétence Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité – CRAC 2018

Exposé et proposition - Rapport de M Michel DECOOL – Président :

Le 30 mars 2012, le Comité syndical a approuvé la signature d'un nouveau cahier des charges de concession pour 30 ans avec ERDF (devenu ENEDIS) et EDF.

EDF et notamment sa branche commerce assure l'activité de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente y compris le tarif de première nécessité.

Enedis assure la gestion du réseau public de distribution d'électricité concédé. Conformément à l'article L1411-3 du code général de collectivités territoriales, Enedis et EDF ont adressé au SIECF un compte rendu d'activité pour l'année 2018.

En ce qui concerne la partie distribution, le cahier des charges prévoit des objectifs en matière de résorption des fils nus faible section (50 km en 10 ans) et des postes de distribution équipés de tableaux HTA à coupure dans l'air (5 tableaux renouvelés par an).

Le cahier des charges prévoit également une amélioration du critère B (temps de coupure moyen annuel) qui est actuellement médiocre.

Il est rappelé que l'année 2018 a été marquée par la négociation d'un nouveau contrat de concession avec ENEDIS et EDF. Ce nouveau contrat signé en novembre 2018 est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019.

Vu la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 09/09/2019, durant laquelle le CRAC 2018 a été présenté,

Après avoir entendu la présentation d'Enedis et celle d'EDF, les délégués sont invités à :

- prendre acte du CRAC 2018
- noter que le critère B s'est fortement amélioré en 2018

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence électricité ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°09092019/D05 - Compétence Autorité organisatrice de la distribution publique de gaz – Convention avec GRDF pour le projet d'unité de méthanisation à Volckerinckhove

Exposé et proposition - Rapport de M Michel DECOOL – Président :

Le Comité est informé de l'existence d'un projet de construction d'une unité de méthanisation à Volckerinckhove (Famille Liévin) avec injection sur le réseau de gaz naturel de Nieurlet via Lederzeele

En application des dispositions législatives et réglementaires, il est proposé au Comité, la signature d'une convention avec GRDF pour ce projet d'extension du réseau en communes non concédées

Il est précisé qu'une réunion de travail a été organisée avec GRDF, les Maires, la CCHF et le département du Nord le 06/09/2019.

Adoption :

*Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence gaz ne prennent pas part au vote.
Monsieur Stéphane LIEVIN, délégué titulaire du SIECF ne prend pas part au vote.*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

* Compétence Eclairage Public - Rappel sur l'exercice de la compétence et les DT DICT Exposé de M Jacques HERMANT, Vice-Président chargé de l'Eclairage Public

Rappel des modalités en matière de transfert de la compétence éclairage public (date butoir au 30/09/ N-1 pour une mise en œuvre au 01/01/N) et mise en œuvre des DT DICT.

Le transfert de la compétence Eclairage public fait l'objet d'une délibération au conseil municipal. La délibération devra être prise avant le 30/09/2019 pour une adhésion au 01/01/2020.

Option A : INVESTISSEMENT

Qu'est-ce que cela comporte ?

Cela ne coûte rien à la commune (pas de cotisation), si elle ne demande pas de travaux

** Conseil et expertise SIECF,*

** Chantier à la demande de la commune.*

** Maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage offert à la commune.*

→ Nous sommes en mesure d'obtenir des réductions non négligeables sur les prix du marché d'éclairage public, grâce au volume important de travaux, nous avons **71 communes en investissement et plus de 67 chantiers réalisés et 21 chantiers en cours de réalisation.**

→ Coût des travaux : Total HT des travaux (subvention déduite) à la charge de la commune, avance et récupération de la TVA par le SIECF (possibilité étalement, fiscalisation ou budgétisation)

Option B : MAINTENANCE ET INVESTISSEMENT

Le coût annuel de la maintenance est de :
2,80 euros/ habitant pour l'entretien
Et de 0.20 euros / habitant pour le géo référencement
(budgétisation ou fiscalisation au choix de la commune)

Qu'est-ce que cela comporte ?

- Les mêmes choses que l'option A
- La maintenance des points lumineux
- La réalisation d'une cartographie des points lumineux et des réseaux
- La prise en charge des DT/DICT avec un logiciel spécialisé (SIG)

ASTREINTE SIECF 24h/24

- **2 heures maxi pour une panne dite urgente**, ex : accident, intempérie, tout type d'événement qui pourrait être dangereux pour la circulation routière ou des personnes.

- **24 heures maxi pour une panne secteur**,
ex : une rue complète sans éclairage public.

- **5 jours ouvrés maxi pour des pannes dites isolées**
ex : des lanternes hors-service à divers endroits.

Le territoire français est couvert par plus de 2,5 millions de kilomètres de réseaux souterrains, aériens et subaquatiques de transport et de distribution. Il s'agit aussi bien de canalisations véhiculant du gaz naturel, des hydrocarbures, des produits chimiques, de l'eau potable ou des eaux usées, que de câbles électriques et de télécommunication.

En 2008, on recensait en moyenne 17 endommagements par jour sur les seuls réseaux de distribution de gaz, avec des conséquences parfois très lourdes.

Suite à ces accidents, le Gouvernement a bâti un plan d'action afin d'améliorer la prévention des endommagements des réseaux

L'une des priorités de ce plan vise à permettre à tout donneur d'ordres ou entreprise qui va réaliser des travaux à proximité de réseaux enterrés de localiser ces réseaux et de disposer des informations nécessaires à la sécurité du chantier.

Les travaux prévus à proximité de canalisations et réseaux enterrés doivent être déclarés à leurs exploitants, avant leur exécution, au moyen de la déclaration de projet de travaux (DT) par le maître d'ouvrage, et la déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) par l'exécutant des travaux.

Quels sont les réseaux sensibles pour la sécurité dont les communes ont la charge ?

- réseaux d'éclairage public mentionnés à [l'article R. 4534-107](#) du code du travail

Quelles sont les obligations des communes par rapport au réseau d'éclairage public ?

- **Obligation pour le gestionnaire de réseaux d'éclairage public de répondre aux DT DICT**
- Réponse réalisée par le SIECF pour les Communes adhérentes à l'option B (*les agents du SIECF ont suivi la formation AIPR*)

- Réponse à réaliser par la Commune si elle n'adhère à l'option B, l'agent chargé de la réponse doit avoir suivi la formation AIPR

Les travaux effectués en régie par une collectivité sont-ils soumis à DT et DICT ?

- ➔ Les travaux effectués en régie par les services techniques d'une collectivité sont soumis à DT et DICT. Ils présentent cependant la particularité de l'unicité du responsable de projet (ou maître d'ouvrage) et de l'exécutant des travaux. De ce fait, ils peuvent bénéficier de la possibilité offerte par l'article R. 554-25 IV du code de l'environnement d'effectuer une DT-DICT conjointe.
- ➔ Les DT DICT sont obligatoires en domaine public et en domaine privé.

Délibération N° 09092019/D06 - Compétences Eclairage public/ IRVE / Telecom / Electricité (Art 8) - Actualisation du programme de travaux 2019

Exposé et proposition - Rapport de M Jacques HERMANT – Vice-Président, chargé de l'éclairage public :

Vu les tableaux de travaux présentés en annexe,

Considérant qu'il convient d'ajouter au programme prévisionnel IRVE 2019, 3 nouveaux projets à savoir :

- IRVE à Steenbecque, Hardifort et Bailleul

Il est proposé au Comité de valider les tableaux en annexe relatifs à l'actualisation du programme travaux et les 3 bornes IRVE supplémentaires.

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas aux compétences éclairage public, IRVE, Telecom et électricité ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 09092019/D07 - Compétences Eclairage public/ IRVE / Telecom / Electricité (Art 8) - Travaux à HONDEGHEM

Exposé et proposition - Rapport de M Jacques HERMANT – Vice-Président, chargé de l'éclairage public :

La Commune d'Hondeghem a la possibilité de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation du chantier d'effacement/enfouissement des réseaux dans le cadre du contrat de ruralité.

Il est proposé à l'Assemblée que le dossier soit déposé par le SIECF pour le chantier mentionné.

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas aux compétences éclairage public, IRVE, Telecom et électricité ne prennent pas part au vote ainsi que les délégués de la commune de HONDEGHEM.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 09092019/D08 - Compétences Eclairage public/ IRVE / Telecom / Electricité (Art 8) - Travaux à HONDSCHOOTE

Exposé et proposition - Rapport de Mme Danielle MAMETZ – Vice-Présidente :

Le SIECF réalise actuellement des travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux rue de Bergues à Hondschoote.

Il est proposé au Comité d'autoriser le Président à négocier et à signer les Conventions avec Orange et SFR pour le déploiement fibre et télécom rue de Bergues à Hondschoote

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas aux compétences éclairage public, IRVE, Telecom et électricité ne prennent pas part au vote ainsi que les délégués de la commune de HONDSCHOOTE.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 09092019/D09 - Compétence IRVE - Réponse à l'appel à projet du Département « Mobilités innovantes en milieu rural »

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président :

Le Département du Nord lance un appel à projet « Mobilités innovantes en milieu rural ».

Le SIECF envisage de répondre à cet appel à projet via la pose de bornes de recharge pour véhicules et vélos électriques sur le réseau d'éclairage public (zones envisagées : centre bourg, aires co-voiturage, pôles gare, abords des cafés rando et lieux touristiques).

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 09092019/D10 - Maîtrise de la demande en énergie : Convention avec l'association Yser Houck

Exposé et proposition - Rapport de M Michel DECOOL – Président :

Dans le cadre de l'appel à projet MDE 2019, il est proposé au comité la signature d'une convention avec l'Association Yser Houck pour encourager l'utilisation de lin dans le cadre de l'isolation des bâtiments publics du territoire.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°09092019/D11 - Maîtrise de la demande en énergie - Appel à projet 2019

Exposé et proposition - Rapport de M Michel DECOOL – Président :

Lors de sa réunion du 20 août 2019, le Bureau du SIECF a arrêté un projet d'attribution des aides MDE au titre de l'appel à projet 2019.

Dans ce cadre, l'enveloppe fixée par délibération du Comité en date du 27 mars 2019 était de 160 000 €, néanmoins il convient de fixer l'enveloppe à 253 341€.

Le surplus d'enveloppe est financé par des reliquats des appels à projet antérieurs qui n'ont pas été utilisés (projets abandonnés, modifiés, ou financement en CEE plus avantageux).

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

• Maîtrise de la demande en énergie - Bilan l'action CEE TEPCV (certificats d'économie d'Énergie dans les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance verte) Exposé de M Michel DECOOL, Président

Pour rappel,

Le SIECF est labellisé territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) depuis le printemps 2017. Chaque territoire TEPCV peut être porteur d'un programme d'économies d'énergie, éligible au dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Les dépenses éligibles étaient les dépenses réalisées d'ici le 31 décembre 2018 pour des travaux d'économies d'énergie effectués sur le patrimoine des collectivités territoriales, pour les opérations d'économies d'énergie suivantes :

- * la rénovation de l'éclairage public extérieur ;
- * l'isolation ou le changement de chauffage pour les bâtiments publics : isolation de combles ou de toitures, de murs ou de planchers, ou installation de fenêtres avec vitrage isolant, installation d'une chaudière à haute performance énergétique, d'une pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau, ou d'un chauffe-eau solaire ;
- * le raccordement d'un bâtiment public ou d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur.

SPECIFICITES du DISPOSITIF CEE TEPCV par rapport aux CEE « CLASSIQUES »

Par rapport à la valorisation « classique » des CEE, ce programme présente l'intérêt de couvrir jusqu'à deux-tiers des dépenses réalisées d'ici le 31 décembre 2018, soit une part plus importante que celle couverte par le dispositif classique.

AVANTAGES d'une MUTUALISATION à l'ECHELLE de la FLANDRE

En participant à ce dispositif, chaque collectivité bénéficie :

- * de conseils et d'accompagnement tout au long des travaux,
- * d'une gestion des dossiers simplifiée,
- * de la réduction des charges et des coûts administratifs grâce à la mutualisation de l'accompagnement pour l'ensemble des bénéficiaires,
- * d'une valorisation financière optimale des opérations, en complément des économies d'énergies dues aux travaux.

L'action est désormais terminée, les derniers dossiers ont été déposés en juin 2019, il est proposé au Comité de prendre acte du bilan de cette action menée en partenariat avec EDF.

Cette action fut un succès : 21 communes et la CCFI
Aidées pour la rénovation d'un ou de plusieurs bâtiments

Je remercie les équipes du SIECF notamment Rémi Normand, le SIECF a valorisé pour 1 497 807 € de CEE. Je remercie également le soutien d'EDF qui a racheté l'ensemble des CEE TEPCV valorisés.

Délibération N° 09092019/D12 - ADMINISTRATION GENERALE - Adhésion à la compétence numérique / réseaux de la FNCCR

Exposé et proposition - Rapport de Mme Danielle MAMETZ – Vice-Présidente :

Le SIECF est adhérent à la FNCCR.

Il est proposé d'adhérer à la compétence Communications électroniques de la FNCCR au titre du volet : Gestion des infrastructures d'accueil (fourreaux, appuis communs, points hauts, etc.).

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 09092019/D13 - ADMINISTRATION GENERALE - Informations sur les décisions prises par le Président et le Bureau

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL – Président :

En application de la délibération du Comité en date du 5 mai 2014, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du SIECF.

Bureau du 20 août 2019	MARCHES PUBLICS	Travaux sur les réseaux en vue d'améliorer la qualité et l'esthétique de la desserte
Bureau du 20 août 2019	MDE	Attribution des aides 2019
Bureau du 20 août 2019	RESSOURCES HUMAINES	Modification du tableau des effectifs
Bureau du 20 août 2019	RESSOURCES HUMAINES	Création d'un poste d'agent de maîtrise
Bureau du 20 août 2019	RESSOURCES HUMAINES	Régime indemnitaire des agents de maîtrise
Bureau du 20 août 2019	RESSOURCES HUMAINES	Création d'un poste au service comptabilité
Décision du 31 juillet 2019	FINANCES PUBLIQUES	Emprunt pour le financement des travaux d'éclairage public programme 2019

Le comité prend acte de ces décisions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

Edmond TURPIN,
Secrétaire de séance



Michel DECOOL,
Président du SIECF